

Meurtre de Heusler : le policier inculpé

MOUTIER (W) — Septante-sept jours après le meurtre du caporal de police Rodolphe Heusler, le juge d'instruction Hublard a donné sa première conférence de presse. Premier objectif de cette information : annoncer qu'un collègue de Heusler, l'appointé de police André Rychen, 39 ans, marié, deux enfants, est maintenu en état d'arrestation. Il est inculpé pour participation éven-

tuelle au meurtre du caporal Heusler. Le juge Hublard a tenu à relever que cette affaire était extrêmement délicate et difficile. Pour l'instant, il ne dispose que d'une piste, celle qui a conduit dans une première phase à l'inculpation d'André Rychen pour faux témoignage, le lundi 24 avril et, depuis hier, à l'inculpation.

Le juge Hublard a rappelé que le caporal Heusler avait été tué par six balles, deux dans le dos, une dans le cou, trois dans la tête à la hauteur de la tempe droite. Deux calibres différents, un 6,35 et un 7,65. C'était le 2 mars dernier, au lieu dit l'Oiselier. La mort de Heusler se situe entre 19 h. et 22 h., minuit au plus tard. Le corps fut découvert vers 2 heures du matin, par une patrouille dans laquelle se trouvait l'appointé Rychen.

Selon l'enquête, il ne semble pas que ce soit Rychen qui ait proposé à ses collègues ce détour par l'Oiselier où la patrouille trouva la voiture abandonnée de Heusler, puis son cadavre. Quant aux deux lettres revendiquant l'enlèvement de Heusler pour demander la libération des deux terroristes allemands détenus à Berne, elles ont été postées le même soir entre 19 h. et 6 h. 15 le matin au bureau de poste, distant de 50 mètres du poste de police. Elles étaient adressées à la police, écrites avec des caractères découpés dans les journaux « Le Pays » et « La Suisse ». Voilà pour les premières précisions données par le juge.

Quant à l'inculpation de l'appointé Rychen : cet agent a fait des faux témoignages, c'est établi, comme est établi le fait qu'il n'a pas dit toute la vérité dans son rapport de police sur

l'affaire Heusler, bien qu'il eût été le dernier à avoir vu en vie le caporal assassiné.

Ce sont les faux témoignages de Rychen qui ont incité le juge à l'inculper de meurtre ou d'assassinat. Une manière de le pousser à dire la vérité quelle qu'elle soit. Car il en sait long, semble-t-il.

Le juge lance par ailleurs un appel à la population, lui demandant qui a vu Rychen la nuit du drame, et avec

qui il était. La complicité de Rychen ne fait apparemment pas de doute, mais on n'est pas sûr de savoir qui a tué Heusler.

Le juge a aussi rappelé que le dossier de l'aspirant Flukiger était toujours ouvert. Relation ? Pas de réponse. Affaire des deux terroristes liée ? Pas de réponse. Une seule chose est sûre : il n'y a **aucun rapport** entre le meurtre de Heusler et le suicide d'un habitant de Fontenais.

L'inculpation de Rychen va-t-elle faire progresser l'enquête ? Certainement, mais reste à établir les mobiles. Rychen était un ami de Heusler. C'est ce dernier qui lui a conseillé, en 1966, de quitter son service à la police de ville de Porrentruy pour entrer à celle du canton de Berne. Ils furent collègues en fonction à Saint-Imier, puis à Porrentruy. Leurs familles sont voisines, on ne leur connaissait pas d'initié.

Si le mobile du meurtre était connu, l'enquête progresserait. Mais Rychen, dans sa prison, ne parle pas. Il n'a pas demandé sa mise en liberté, comme il en a le droit. Il n'a pas sollicité d'avocat. Il répond juste aux questions et lorsque le mot Oiselier est prononcé, c'est le silence. L'arme de Heusler n'a toujours pas été retrouvée.



Charles WISARD